



Faculté des Sciences de Montpellier

CONSEIL

Séance du 22 septembre 2021





MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS (10)

Rachel **CERDAN**

Benoîte **DE SAPORTA**

Gilles **DESPAUX**

Agnès **FICHARD-CARROLL**

Jean-Sébastien **FILHOL**

Marie **FORET**

Sylvie **HURTREZ**

Philippe **MÜNCH**

Bertrand **PLEZ**

Michael **SMIETANA**

Présent·e	Représenté·e par
	Gilles DESPAUX
X	
X	
X	
	Benoîte DE SAPORTA
	Philippe MÜNCH
X	
	Richard ARINERO
	Marc ROLLAND

Collège B : 10 AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS (10)

Anne-Muriel **ARIGON**

Richard **ARINERO**

Emilien **AZEMA**

Sèverine **BERARD**

Christine **LEREDDE**

Vanessa **LLERAS**

Alban **MANCHERON**

Fleurice **PARAT**

Marc **ROLLAND**

Béatrice **ROY**

Présent·e	Représenté·e par
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Christine LEREDDE
X	
	Jean-Sébastien FILHOL

Collège C : USAGERS (8)

Teddy **BAYLET**

Guilhem **FOUILHE**

Présent·e	Représenté·e par





Collège D : Personnels IATSS (4)

Georges **BOUBY**

Dalila **HAMMAR**

Nabil **KOUADRI**

Thierry **VINDOLET**

Présent-e	Représenté-e par
	Thierry VINDOLET
X	

Personnalités extérieures (4)

Christian **ASSAF**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

....
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA**
(Montpellier Agglomération)

Présent-e	Représenté-e par

Personnalités extérieures à titre personnel (3)

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Présent-e	Représenté-e par

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le
Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 :
le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou
représentée



INVITÉS PERMANENTS PRÉSENTS

- Directeur·rice·s adjoint·e·s

Richard **ARINERO** (Licences)

Marc **HERZLICH** (Patrimoine)

Frédéric **LEMOIGNO** (Pédagogie/LMD5)

- Directeur·trice·s Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie

Benoite **DE SAPORTA** (Mathématiques)

Sébastien **CLEMENT** - Directeur adjoint (Chimie)

- Chefs de service

Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)

- Chargé·e·s de mission

Anne-Muriel **ARIGON** (Numérique)

Emilien **AZEMA** (Relations Internationales)

Philippe **MUNCH** (Correspondant vers la formation des enseignants)

- Invité·e·s exceptionnel·le·s :

Anne-Marie **MARTINEZ** (Directrice adjointe Département Scientifique Biologie Santé)

Louise **NYSEN** (Directrice IREM)

Bruno **TOURAINE** (directeur Département Scientifique Biologie Agronomie)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de direction)



Le **mercredi 22 septembre 2021**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 14 septembre 2021, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet.

M. HOFFMANN salue l'assemblée et annonce l'unique point à l'ordre du jour :

1- Vote des profils de poste de la Faculté des Sciences.

1. Vote des profils de poste de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN présente le tableau récapitulatif des profils de poste proposé à la campagne de recrutement 2021 :

	DS	Dpt Ens.	CNU	N° Emploi	Type	Origine	
PUBLI 21	DS MIPS	Bio MV	25	66PR0861	MCF	LEBRUN	restitution MCF de Bio_MV et du DS BA à MIPS Math
PUBLI 21	DS BS	Bio MV	64 et 65	29PR0543	MCF	MANNA	Prêt 1 an de MIPS et DEPHY Retour Gina Devau
PUBLI 21	DS MIPS	Math	26	26MCF1057	MCF	ALFARO	
PUBLI 21	DS B3ESTE	TEE	36	36MCF0811	MCF	MERZERAUD	
PUBLI 21	DS MIPS	Info	27	27PR0940	PR	FERBER	
PUBLI 21	DS BA	Math	66 et 65	65MCF0973 + [66PR0861]	PR	AYMERIC	46.3
PUBLI 21	DS MIPS	Math	26	26PR0876	PR	DURAND	
PUBLI 21	DS MIPS	Méca	60	60PR1028	PR	ALART	
Mut. croisée	DS MIPS	Math	25			Ruslan Maksimau	François Fillastre (Cergy Université)
Mut. croisée	DS MIPS	Math	25			Lionel Darondeau	Joao Pedro dos Santos (Sorbonne Université)

M. HOFFMANN demande à l'assemblée de bien vouloir l'excuser d'avoir mis à leur disposition les profils de poste tardivement. Il explique que les directeurs de département lui ont transmis les documents très en retard car, pour certains postes, les discussions avec les laboratoires ont duré : « des profils ont été modifiés mardi 21 septembre à 23h ».

M. HOFFMANN indique que pour les 2 postes à mutation croisée, les personnels concernés sont déjà en poste. Il précise que la validation du Conseil permettra de régulariser ces situations. Il signale que le poste 26PR0876 (DURAND) ne sera pas soumis au vote de l'assemblée, car il est toujours en discussion.

M. ALI ajoute qu'il est possible que le Conseil soit amené à se prononcer, lors de la prochaine séance du 6 octobre, sur le poste 26PR0876, et peut-être également sur d'autres profils, qui sont toujours en cours de négociation avec les laboratoires.

Au sujet du poste n° 36MCF0811 (MERZERAUD), **M. ALI** indique avoir échangé avec le Directeur du laboratoire Géosciences. Il a entendu les inquiétudes des Directeurs du département TEE lors du dernier Comité de Direction. Aussi, et sur les conseils de **M. ROUSSET** il a proposé de rédiger un courrier, précisant les enjeux et les spécificités attendues pour ce profil. Ce courrier sera remis au comité de sélection, en espérant que le recrutement soit à la hauteur de la demande du département d'enseignement.

M. HOFFMANN ajoute que lors du Comité de Direction, la direction du département TEE a spécifié qu'elle n'exprimait pas d'opposition sur le profil d'enseignement du poste, mais qu'elle tenait à disposer d'une garantie sur la composition du comité de sélection.

M. HOFFMANN note que le comité de sélection se tiendra en juin/juillet 2022 et que la Direction et le Conseil de la Faculté, à cette échéance, auront alors été renouvelés. Il tient à signaler que malgré ces changements, la Faculté gardera un regard sur ce comité de sélection de manière à ce que les vœux formulés par le département TEE soient respectés, et qu'il n'y ait pas de dérives.



M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des questions sur ces profils de poste.

M. MANCHERON s'interroge sur la stratégie et la politique de recrutement. Il a le sentiment qu'à l'occasion d'un départ à la retraite dans un département, ce dernier se voit attribuer automatiquement un nouveau poste, sauf exception. Il demande si cette tactique va perdurer dans le temps.

M. HOFFMANN lui répond qu'il s'agit d'une vision parcellaire de la politique de recrutement. Il explique qu'actuellement une politique de rééquilibrage et de redéploiement est menée entre les départements, mais cette dernière ne se voit pas encore pour le moment (elle sera visible dans 3-4 ans). **M. HOFFMANN** précise que **M. ALI** mène un travail de fond, à ce sujet, avec les directeurs de laboratoire.

M. MANCHERON demande « pourquoi cela ne se voit pas maintenant ? ».

M. ALI répète qu'il s'agit d'un travail de fond, qui prend du temps, et qui ne sera visible effectivement que dans un délai de 3-4 ans. Il ajoute qu'il s'agit d'une tâche lourde qui nécessite énormément de réflexions et de discussions - qui peuvent prendre plusieurs années - avec les départements scientifiques et les unités.

M. ALI précise que ce travail de rééquilibrage a commencé à se voir notamment sur les postes de PAST et d'ATER pour les départements de Biologie : Mécanisme du Vivant, Biologie Ecologie et Informatique, qui étaient en difficulté notamment concernant les aspects d'encadrement. Il signale que cette stratégie devrait bientôt se voir également sur les profils d'enseignants-chercheurs. Il rappelle que ce rééquilibrage fait partie des objectifs de la Direction, et il devrait prendre effet d'ici une paire d'années.

M. MANCHERON a le sentiment que cela ne va pas assez vite, mais il comprend que ce n'est pas dû à la direction de la Faculté mais au système. Il entend l'effort qui a été effectué au niveau des PAST et des ATER, mais il rappelle que ce qui fait la force d'un département ce sont les personnes qui y travaillent sur le long terme. Il reste, certes, frustré mais, il insiste, il ne dit pas que la direction de la Faculté n'a pas travaillé.

M. MARIN entend les remarques de **M. MANCHERON** et il lui explique que ce n'est pas uniquement le temps que prennent les discussions avec les départements qui est compliqué, mais celui avec les structures de recherche. Il explique que les laboratoires ont besoin de chercheurs qui sont, dans certaines disciplines, quasiment essentiellement des enseignants chercheurs de la Faculté des Sciences, et il peut donc y avoir des contradictions. Le travail que mène la direction de la FdS avec les laboratoires porte sur les nécessités du laboratoire, quand il souhaite renforcer une thématique, alors que ce n'est pas forcément le besoin direct d'enseignement de la FdS. **M. MARIN** ajoute que trouver des compromis s'avère très compliqué et très long, et c'est ce qui peut prendre du temps.

M. HOFFMANN rappelle à **M. MANCHERON** que si une ligne a été enlevée du tableau présenté en début de séance, c'est parce que la politique souhaitée par la Faculté des Sciences et celle du laboratoire sont divergentes. La discussion est toujours en cours pour trouver un accord.

M. HERZLICH, Directeur du département scientifique MIPS, fait écho à une situation précise, et souligne la qualité des échanges qui a été possible avec la direction de la Faculté des Sciences de Montpellier à ce sujet. Il ajoute que les discussions sont franches et constructives, et il reconnaît effectivement que cela peut prendre du temps, voire plusieurs



années. **M. HERZLICH** remarque qu'il est loin d'avoir les mêmes échanges avec les autres composantes de l'Université de Montpellier.

M. ALI confirme que dans les discussions qu'a pu mener la direction avec les laboratoires, un travail de confiance a été instauré. Grâce à cela, la Faculté garde son mot à dire dans les discussions, et si des problèmes sont rencontrés, un dialogue s'installe, peut-être plus long, mais indispensable pour faire en sorte que tout le monde soit satisfait.

Avant de passer au vote, **M. HOFFMANN** souhaite recentrer les débats sur les postes.

Mme BERARD s'interroge sur le poste 65MCF0973 (+ 66PR0861) : « pourquoi ce poste en 46.3 ? ».

M. HOFFMANN laisse à **M. TOURAINE**, Directeur du département scientifique BA, le soin de lui répondre.

M. TOURAINE explique que la genèse est celle d'une stratégie concernant le poste PR de **M. LEBRUN**. L'objectif est de garder un vivier de MCF tout en respectant le périmètre du département scientifique et celui du département d'enseignement.

M. HOFFMANN confirme qu'il s'agit d'un rééquilibrage interne.

M. TOURAINE précise que le Conseil de BA a voté à l'unanimité ce profil de poste, et les laboratoires sont prêts à perdre un chapeau de PR pour le bien de la communauté.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose à l'assemblée de procéder à un vote de l'ensemble des profils de poste (excepté le profil n° 26PR0876 de Mme DURAND) présentés dans le tableau ci-dessous :

	DS	Dpt Ens.	CNU	N° Emploi	Type	Origine	
PUBLI 21	DS MIPS	Bio MV	25	66PR0861	MCF	LEBRUN	restitution MCF de Bio_MV et du DS BA à MIPS Math
PUBLI 21	DS BS	Bio MV	64 et 65	29PR0543	MCF	MANNA	Prêt 1 an de MIPS et DEPHY Retour Gina Devau
PUBLI 21	DS MIPS	Math	26	26MCF1057	MCF	ALFARO	
PUBLI 21	DS B3ESTE	TEE	36	36MCF0811	MCF	MERZERAUD	
PUBLI 21	DS MIPS	Info	27	27PR0940	PR	FERBER	
PUBLI 21	DS BA	Math	66 et 65	65MCF0973 + [66PR0861]	PR	AYMERIC	46.3
PUBLI 21	DS MIPS	Math	26	26PR0876	PR	DURAND	
PUBLI 21	DS MIPS	Méca	60	60PR1028	PR	ALART	
Mut. croisée	DS MIPS	Math	25			Ruslan Maksimau	François Fillastre (Cergy Université)
Mut. croisée	DS MIPS	Math	25			Lionel Darondeau	Joao Pedro dos Santos (Sorbonne Université)

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les profils de poste Enseignants-Chercheurs FdS.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux profils de poste Enseignants-Chercheurs FdS.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable.

M. VINDOLET constate qu'il n'était pas prévu dans l'ordre du jour de point relatif aux questions diverses. Il demande s'il peut tout de même en poser 2.



M. HOFFMANN lui donne la parole et rappelle que les questions diverses doivent lui être transmises en amont du Conseil, afin qu'il puisse réunir tous les éléments pour y répondre.

M. VINDOLET le remercie et indique qu'il souhaiterait disposer d'un bilan des 3 dernières années concernant la prime attribuée au mois de juin aux personnels Biats (les critères de sélection, les destinataires – sans préciser les identités -, la répartition sur la Faculté des Sciences). Il a constaté que peu de personnes perçoivent cette indemnité.

M. HOFFMANN prend note de cette question et indique qu'une réponse sera apportée lors d'une prochaine séance.

Concernant sa 2^{ème} question, **M. VINDOLET** rappelle qu'une serre devait être aménagée au bâtiment 35. Il précise que les personnels sont maintenant installés dans ce bâtiment mais que cet outil n'est toujours pas présent. Il demande s'il est possible d'obtenir des informations sur les délais de construction. **M. VINDOLET** ajoute que, de la même façon, des chambres froides, de ce nouveau bâtiment, ne fonctionnent toujours pas depuis 6 mois.

M. HOFFMANN explique que le projet de la serre était inscrit, par le Président, dans le PPI 2021 de la FdS et confirme qu'il est important de débloquer la situation. Il cède la parole à **M. HERZLICH**, Directeur adjoint Patrimoine.

M. HERZLICH sait que la réponse qu'il va faire concernant les chambres froides ne sera pas satisfaisante. Il explique que le problème est celui de la période post livraison du bâtiment 35. De ce fait, c'est à la maîtrise d'œuvre de prendre en charge ces travaux mais cette dernière traîne les pieds. Il précise que la grosse difficulté provient du fait que ce n'est pas l'Université de Montpellier qui possède la maîtrise d'œuvre, mais l'Université Paul Valéry, qui a pris le relai après la disparition de la Comue.

Concernant la serre, **M. HERZLICH** indique qu'en plus de ce qu'il vient d'évoquer s'ajoute un nouveau problème : lors du passage de la Comue à l'Université Paul Valéry, un grand nombre de personnes ont quitté leur poste pour muter ailleurs. La chargée d'opération qui pilotait l'opération aménagement du cœur de campus, dans laquelle la serre avait été insérée, fait partie de ces personnels et elle n'a été remplacée que récemment.

M. VINDOLET se rappelle que la serre était un engagement de la Faculté des Sciences, et plus précisément de **M. HALBOUT** lorsqu'il était Directeur, en parallèle du Plan Campus.

M. HERZLICH confirme que la FdS s'était engagée à soutenir l'opération. Il explique que le financement Cœur de Campus n'est pas suffisant pour construire une vraie serre telle qu'elle a été prévue. Il s'y ajoute un financement de l'UM et de la FdS, en soutien. Ces 2 engagements ne peuvent être réalisés que sur de l'équipement, car la partie construction concerne uniquement le Cœur de Campus.

M. VINDOLET apprécierait que les personnels du département BE soient consultés sur la partie équipement, notamment concernant la qualité des outils éclairage et chauffage. Il informe qu'il abordera la question lors du prochain Conseil d'Administration de l'Université.

M. HOFFMANN précise que dès qu'il rencontre **M. MAURIN**, il ne peut s'empêcher de lui parler de la construction de la serre.

M. HERZLICH ajoute qu'il se rapprochera de **M. DURAND** lorsque les appels d'offre débiteront.



M. ALI rappelle qu'il est enseignant au sein du département BE. Il souligne que la serre est un vrai outil pédagogique, utile et indispensable pour les enseignements. En aucun cas, la serre ne sert à faire pousser des salades !

M. VINDOLET ajoute, et regrette, qu'avec la fermeture de l'ancienne serre, le département a perdu de grosses collections qui n'ont pas pu être déménagées.

M. HOFFMANN revient sur l'intervention que **M. VINDOLET** souhaite faire en CA. Il lui rappelle que la Direction est invitée aux séances de cette instance, mais dans les conditions du distanciel, et il est très difficile d'entendre et de répondre à ce qui se dit et s'échange.

M. HOFFMANN signale à **M. VINDOLET** qu'il dispose de toutes les informations nécessaires. De son côté, la Direction de la FdS fait son maximum pour faire avancer ce projet.

M. HOFFMANN demande si l'auditoire a de nouvelles questions dans le cadre du prochain Conseil.

M. BERARD indique avoir adressé, par mail, une question relative aux vacataires.

M. HOFFMANN et **Mme GAUCERAND** indiquent ne pas avoir reçu le message. Ils lui demandent de bien vouloir leur transmettre à nouveau afin que **M. HOFFMANN** puisse y répondre le 6 octobre prochain.

Mme BERARD lit le texte qu'elle leur a envoyé :

« Cela fait plusieurs fois que j'entends parler de retards récurrents de paiement des vacataires et de la complexité des démarches administratives à effectuer par ces vacataires (dossier OREC, circuit de signature des prévisions de service entre autres).

Je souhaiterais en savoir plus sur le traitement des vacations et connaître le nombre réel de cas problématiques (délai de paiement au-delà de 6 mois après les interventions par exemple) par rapport au nombre total de vacations par année universitaire. Quel est le délai moyen de paiement aussi, et les délais les plus longs constatés ? (On me parle de plusieurs années !?!). Y a-t-il un service spécifique dédié aux traitements des vacataires/vacations ? Combien de personnes (en équivalent temps plein) y travaillent ? Est-ce suffisant ?

Ces dysfonctionnements, réels ou supposés, donnent une très mauvaise image de la FDS et décourage un certain nombre de personnes pour venir enseigner dans nos UE qui nécessitent des intervenants du monde professionnel. Quels sont les moyens mis en œuvre pour restaurer notre crédibilité vis à vis de ces professionnels que nous faisons intervenir dans nos formations ? ».

M. HOFFMANN indique que tous les vacataires qui ont fait leur dossier sur l'outil OREC sont payés dans les temps. Il demandera à **M. GUEVELLOU** de faire un point sur cette question lors de la prochaine séance. **M. HOFFMANN** ajoute que depuis cette rentrée 2021, il a été demandé que ce soit les secrétariats de département qui déposent eux-mêmes les dossiers des vacataires dans OREC, afin que ceux-ci n'aient plus cette lourde démarche à effectuer.

M. HOFFMANN ajoute qu'avec **M. TOURAINE** ils sont les principaux instigateurs de cette initiative.

M. TOURAINE approuve les propos de **M. HOFFMANN** et précise que sa demande porte principalement sur les vacataires qui interviennent à titre gracieux. Il comprend qu'il soit demandé aux autres vacataires d'instruire leur dossier dans OREC.



M. HOFFMANN précise que la demande a été déposée pour tous les vacataires (bénévoles et rémunérés).

M. TOURAINE n'est pas contre cela mais craint une surcharge de travail pour les secrétariats de département.

Mme BERARD craint que les problèmes qu'elle a soulevés soient ceux qui participent à une mauvaise réputation de la composante.

M. HOFFMANN lui répond que si le vacataire a bien fait son dossier, il sera payé dans les temps, si ce n'est pas le cas, c'est normal que le paiement soit plus long ; à moins qu'il y ait aussi des cas particuliers dont il n'est pas informé. Il rappelle qu'il existe un service de proximité à la Faculté des Sciences qui est en lien direct avec les vacataires, et qui répond à toutes les personnes qui le contactent.

A ce propos, **M. MANCHERON** alerte **M. HOFFMANN** sur des mails qui sont envoyés de façon groupée à l'ensemble des vacataires de la Faculté, et qui comprennent des informations personnelles sur les uns et les autres.

Mme BERARD fait remarquer que cela est illégal.

M. MANCHERON le sait mais reconnaît que « l'erreur est humaine ».

M. HOFFMANN rappelle que **M. GUEVELLOU** répondra à **Mme BERARD** lors de la prochaine séance.

M. MANCHERON souhaite poser une question émanant de son département informatique : « est-ce qu'il serait envisageable, comme cela a été fait pour Parcoursup, d'avoir une liste en adéquation avec le nombre d'étudiants inscrits par formation et le nombre d'étudiants prévu par formation lors du montage du LMD5 ? » Il comprend que cette présentation ne peut être faite maintenant, mais il espère pouvoir en disposer durant le semestre.

M. HOFFMANN indique que ce travail est en cours. Il pourra être présenté quand les chiffres seront fiabilisés, et que toutes les IP seront effectuées.

M. ALI confirme, la direction préfère consolider ses chiffres et être sûre de ce qu'elle va présenter.

M. HERZLICH prend l'exemple des masters : « seulement 5 % des IP sont saisies actuellement ».

Pour **M. MANCHERON**, il est intéressant d'avoir le suivi du travail qui a été effectué au fil de l'eau, et pas seulement l'information en bloc.

M. HOFFMANN indique que ce point sera abordé lors de la construction du budget 2022. Il ajoute que **M. LEMOIGNO** met en place ce travail, et à ce jour seules les grandes lignes sont tracées.

M. ALI pense que la question de **M. MANCHERON** est légitime et il entend sa demande de présentation des chiffres dès qu'ils seront fiabilisés.

M. HOFFMANN demande à **M. LEMOIGNO** s'il est possible de comparer le nombre de groupes inscrits dans les fichiers jaunes à ceux du terrain.

M. LEMOIGNO répond qu'il travaille actuellement sur cette question.



M. HERZLICH pense possible de présenter les chiffres en novembre pour les licences, mais il craint qu'il ne faille plus de temps pour les masters.

Mme BERARD demande s'il n'est pas possible de se fier aux IA.

M. HERZLICH lui répond que les chiffres seraient trop grossiers.

M. MANCHERON précise qu'il n'exige pas les chiffres dans l'immédiat, il comprend qu'il faille attendre 2-3 mois. Mais il pense qu'afficher une transparence pourrait participer à atténuer une certaine tension au niveau des départements.

M. HOFFMANN indique que cette présentation sera effectuée dès que cela sera possible.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée de sa présence à ce Conseil et clôture la séance à 10h00.

M. HOFFMANN signale que le prochain Conseil se réunira le mercredi 6 octobre 2021 prochain à 8h45. Il rappelle que le calendrier des séances est disponible sur le Moodle du Conseil.

Le Président de séance

Alain Hoffmann

La Secrétaire de séance

Sandra Gaucerand